

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 161 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Auguste COLOMB - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par David YTIER - Mireille BALLETTI représentée par Bernard JACQUIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile Bonthoux représentée par Irène MALAUZAT - Jacques BOUDON représenté par Moussa BENKACI - Frédéric BOUSQUET représenté par Dominique FLEURY- VLASTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Jules SUSINI - Laure-Agnès CARADEC représentée par Gérard CHENOZ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Eugène CASELLI représenté par Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX représenté par Marie-

Signé le 18 Mai 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

France DROPY- OURET - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté par Jean MONTAGNAC - Monique CORDIER représentée par Xavier MERY - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Michel DARY représenté par Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET représenté par Martine CESARI - Sylvaine DI CARO représentée par Philippe DE SAINTDO - Pierre DJIANE représenté par Martine RENAUD - Nathalie FEDI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Bruno GILLES représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Patrick BORÉ - Olivier GUIROU représenté par Jean-Pierre MAGGI - Garo HOVSEPIAN représenté par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Francis TAULAN - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Stéphane MARI représenté par Gérard POLIZZI - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Yves MESNARD représenté par André JULLIEN - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Serge PEROTTINO représenté par Christophe AMALRIC - Roger PIZOT représenté par Jacky GERARD - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Yves MORAINÉ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Isabelle SAVON représentée par Georges GOMEZ - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Claude VALLETTE représenté par Daniel HERMANN - Yves VIDAL représenté par Georges CRISTIANI - Yves WIGT représenté par Patrick APPARICIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Nouriati DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Patrick MENNUCCI - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick PADOVANI représenté à 10h07 par Josette VENTRE - Gaëlle LENFANT représentée à 10h18 par Pascale MORBELLI - Dominique FLEURY- VLASTO représentée à 10h44 par Dominique TIAN - Solange BIAGGI représentée à 10h45 par Marie-Josée BATTISTA – Christian BURLE représenté à 10h53 par Philippe ARDHUIN.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lisette NARDUCCI à 10h30 – Michel AZOULAI à 10h47 – Bernard RAMOND à 11h00 – Georges GOMEZ à 11h00 – Michel MILLE à 11h05 – Georges ROSSO à 11h20 – Pascal MONTECOT à 11h22 – Patrick GHIGONETTO à 11h25

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 001-3868/18/CM

■ Approbation de la procédure de l'appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi - réutilisation sur la Métropole Aix-Marseille-Provence

MET 18/7179/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 19 octobre 2017 la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets qui intègre 4 axes en termes de prévention des déchets. Au sein de ces axes « prévention », la réutilisation / réemploi des textiles, linges de maison et chaussures est un projet prioritaire.

La récupération des textiles, linges de maison et chaussures, dans un objectif de réutilisation, réemploi ou de recyclage, est déjà ancienne mais était jusqu'en 2009 liée à un tissu associatif ou d'entreprises dont l'économie était fragilisée par les aléas du marché. La mise en place d'un éco organisme en charge de la gestion de ces déchets (éco TLC) en 2009 et la contribution financière des metteurs sur le marché a permis de sécuriser la filière.

Depuis plusieurs années les conseils de territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont encouragé les communes membres dans l'implantation de conteneurs à textile sur le domaine public en accompagnement des initiatives privées. Ces actions, initiées dans une démarche de réduction des déchets ont de multiples intérêts :

- économique : chaque vêtement déposé à une association ou dans une borne à un coût nul pour la collectivité. Inversement, les textiles déposés avec les ordures ménagères représentent une dépense de collecte et traitement (coût complet OMR HT/tonne sur AMP de 308 € en 2016),
- social : la filière de collecte et de tri des textiles génère, à tonnage équivalent, un nombre d'emplois plus important que les autres modes de traitement. De plus, certains collecteurs présents sur le territoire portent des centres de tri locaux avec un travail d'insertion (Le Relais sur Marseille 13014, Magreg sur Marseille 13015 et Provence Tlc sur Vitrolles qui emploient au global une quarantaine de personnes). L'implantation de bornes sur notre territoire montre la complémentarité entre les collectes associatives et la récupération par les colonnes d'apport volontaire implantées sur les domaines public et/ou privé.
- environnemental : l'éco organisme permet de garantir plus de 99.7% de valorisation des textiles collectés dont 59,4% sont réutilisés en l'état, 40,3% sont recyclés ou valorisés (9,3% en chiffons, 22,5% en effilochage, 7,5% transformés en Combustibles Solides de Récupération et 1% éliminé avec valorisation énergétique).

Au niveau national chaque habitant achète en moyenne 9.2 kg de textiles par an (vêtements, linge de maison, chaussures) dont 3.2 kg/habitant/an sont collectés pour réemploi/réutilisation/recyclage à partir de 41 700 points de récupération de ces textiles, soit une dotation de 1 point pour 1 600 habitants.

Sur la Métropole Aix-Marseille-Provence près de 750 points de récupération des textiles sont à la disposition des habitants pour donner leurs vêtements-linge de maison-chaussures, soit un point pour 2 500 habitants. Ces points de récupération ont permis de collecter sur 2016 plus de 1.5kg/habitant/an soit 2 700 tonnes sur la Métropole ce qui est important mais inférieur à la moyenne nationale (3.2 kg/habitant/an qui représenterait pour AMP environ 6 000 tonnes). Ce gisement non valorisé, encore conséquent, nécessite de poursuivre la communication sur le tri des textiles mais aussi d'accroître les moyens de tri mis à disposition des usagers.

Les points de récupération sont constitués majoritairement de colonnes d'apport volontaire installées sur le domaine public (61%) mais également de colonnes d'apport volontaire implantées sur le domaine privé et de vestiaires d'associations.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

De plus 6 opérateurs de collecte ont été identifiés sur la Métropole dont 3 sont actuellement sous convention avec les Conseils de territoire (Le Relais, Provence Tlc et Eco-Textiles).

L'implantation des colonnes sur le domaine public est régie par des conventions signées par les conseils de territoire. Ces conventions, sauf pour le conseil de territoire Istres Ouest Provence, arrivent à échéance fin 2018.

Cette délibération a donc pour objet d'autoriser le lancement d'un appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires en vue de leur réutilisation sur les conseils de territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec signature d'une convention type relative à l'implantation et à l'exploitation des bornes de récupération des textiles usagés sur le domaine public.

La procédure de l'appel à projets sera la suivante :

- Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets devront retirer le dossier de consultation ;
- A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, la Métropole Aix-Marseille-Provence sélectionnera les candidats, dont le dossier est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation ;
- Les projets sélectionnés seront analysés par un jury composé des vice-présidents déchets des conseils de territoire concernés ainsi que de l' élu Métropolitain délégué aux déchets ménagers. Les candidats pourront être auditionnés par le jury.
- Une fois le ou les opérateurs retenus sur chacun des lots géographiques proposés des conventions d'implantation de ces équipements seront proposés pour une durée de 4 années avec versement d'une redevance d'occupation du domaine public au gestionnaire du domaine (commune ou Métropole) ;
Ces conventions signées entre le gestionnaire du domaine public, la Métropole et l'opérateur retenu préciseront notamment le rôle des opérateurs : recherche et proposition d'emplacements appropriés en accord avec le gestionnaire du domaine public, gestion des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public, fourniture, installation et entretien des bornes d'apport volontaire, collecte de ces points, suivi qualitatif et quantitatif du gisement capté, tri et envoi du gisement vers les filières de valorisation.
Chaque responsable de son domaine public reste décisionnaire sur ces implantations et la signature de la convention.
- La mise en œuvre de ces conventions se fera à partir de janvier 2019. Chaque année un bilan sera réalisé des quantités de textiles détournés.

En complément de cette démarche la Métropole engagera des actions de sensibilisation des habitants pour favoriser le réemploi / réutilisation des textiles sur son territoire et encouragera le maillage entre les domaines privé et public.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement
- L'information aux conseils de territoire ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 018-2836/17/CM du 19 octobre 2017 d'approbation des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets ;

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 31 mai 2018

- L'information des Conseils de Territoires.

Où le rapport ci-dessus

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires en vue de leur réemploi / réutilisation représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, en accord avec les axes principaux du schéma métropolitain de gestion des déchets délibéré en octobre 2017.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la procédure de l'appel à projets pour la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toutes dispositions y concourant.

Article 3 :

Les recettes seront constatées aux budgets correspondants.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN